

JUSQU'À -30 %¹ SUR VOTRE NOUVELLE ASSURANCE HABITATION

Un contrat modulable et évolutif

Avec l'assurance Generali Habitation, vous bénéficiez des **garanties essentielles** pour protéger votre famille et votre logement. Vous pouvez en plus :

- ajouter les **options de votre choix** ;
- ajuster le **niveau de franchise** ;
- choisir le **montant de garantie** pour assurer le contenu de votre logement.

Des garanties essentielles pour avoir l'esprit tranquille...

- | | |
|--|--|
| ☒ Incendie et événements assimilés | ☒ Assistance |
| ☒ Dégâts des eaux | ☒ Responsabilité civile vie privée/occupant/non occupant |
| ☒ Bris de glace | |
| ☒ Vol-vandalisme | |
| ☒ Catastrophes naturelles | |

Les plus



Logement

Si celui-ci est inhabitable, en cas de sinistre garanti, nous prenons en charge votre loyer pour un **relogement temporaire dans des conditions identiques** ou le remboursement de vos échéances de prêt (garantie applicable pendant 2 ans).



Serrure

La garantie Vol inclut le **remplacement des serrures** en cas de **perte des clés** et celui des clés de votre voiture, si ces dernières sont volées à l'intérieur de l'habitation.



Loisirs

Les garanties principales du contrat s'appliquent à tous les **logements de vacances** pris en location dans le monde entier pour une durée inférieure à 3 mois.

...et un large choix d'options pour répondre à vos besoins

- | | |
|---|--|
| ☐ Dommages aux appareils électriques | ☐ Développement durable |
| ☐ Contenu du congélateur | ☐ Cave à vin |
| ☐ Bris de matériel informatique | ☐ Tous risques objets loisirs |
| ☐ Installations extérieures | ☐ Valeur de remplacement à neuf |
| ☐ Piscine | ☐ Perte d'eau après compteur |

(1) Pour toute souscription d'un contrat Generali Habitation jusqu'au 31/12/2026, offre de 15 % de réduction sur le montant de la prime du contrat pour les locataires ou propriétaires non occupants et de 30 % de réduction sur la prime du contrat pour les propriétaires occupants. Offres valables sur toute la durée de vie du contrat et réservées aux nouveaux clients du réseau de distribution Agents Généraux Generali (hors agents du marché La Médicale). Pour trouver une agence [rendez-vous ici](#).

Zoom sur l'assurance scolaire

Une option dédiée qui prévoit :

- en cas d'hospitalisation, la **garde de vos enfants et la continuité de leurs cours à domicile** ;
- la prise en charge des frais de **remplacement de lunettes, prothèses auditives, dentaires, etc.** ;
- le remboursement de la **cotisation à une activité de sport et loisirs** en cas de maladie ou accident empêchant la pratique de l'activité ;
- une intervention **dans le monde entier**.

Et si vos enfants poursuivent leurs études en dehors du foyer familial ?

Chez Generali, les enfants ou les petits-enfants d'assurés, titulaires d'un contrat d'habitation, qui poursuivent leurs études bénéficient d'une **réduction de 20 %²** sur leur propre contrat d'assurance habitation pour assurer leur logement étudiant.

(2) Cette réduction s'applique aux enfants ou petits-enfants d'assurés qui poursuivent leurs études et souhaitent assurer leur logement étudiant. Elle est réservée aux locations d'un appartement allant jusqu'à 2 pièces, avec un capital mobilier assuré n'excédant pas 17 000 €. Pour bénéficier de cette offre, l'un des parents ou grands-parents de l'étudiant doit être titulaire d'un contrat Generali Habitation en vigueur au moment de la souscription.



Des services d'assistance pour vous accompagner

Une assistance 24 h/24 - 7 j/7 en cas de sinistre, avec notamment :

- le **dépannage d'urgence** pour des problèmes de serrurerie, plomberie, vitrerie et électricité ;
- la **prise en charge de votre voyage retour** vers le logement assuré ;
- le **gardiennage du domicile** ;
- l'**avance des frais** de première nécessité.

Une option Assistance confort renforcée qui comprend par exemple :

- l'**avance de fonds** ;
- l'**aide psychologique** ;
- la **garde de vos animaux de compagnie** ;
- une **aide au déménagement** : aide ménagère, location d'une camionnette pour 48 h ou remboursement jusqu'à 150 € de la facture d'un déménageur ;
- une **garantie panne** : dépannage, réparation du matériel électroménager ou audiovisuel de moins de 5 ans.

Offre Télésurveillance Verisure

En partenariat avec Verisure, Generali vous propose la **protection de votre logement** grâce à un système d'alarme/télésurveillance clé en main à un tarif négocié.



COUP DOUBLE SUR VOS AVANTAGES !

Pour tout contrat
Generali Assurance Emprunteur
souscrit, bénéficiez de **-25 %³**
sur votre future **ASSURANCE HABITATION !**



[Cliquez ici, pour en savoir plus](#)

(3) Changez à tout moment et sans frais d'assurance de prêt immobilier pour Generali Assurance Emprunteur afin de réaliser des économies sur le coût total de votre projet, et bénéficier d'une réduction allant jusqu'à -25 % sur votre contrat Generali Habitation si vous le souscrivez après votre contrat Generali Assurance Emprunteur. Offre valable pour la souscription d'un nouveau contrat Generali Habitation seulement si le bénéficiaire de l'offre est déjà titulaire d'un contrat Generali Assurance Emprunteur et sous réserve que le contrat Generali Habitation respecte les conditions d'éligibilité du pack (offre ouverte aux propriétaires, copropriétaires et propriétaires non-occupants d'une résidence principale ou secondaire). Cette offre est valable pour tous les nouveaux clients mais aussi pour tout client déjà détenteur d'un contrat Generali Assurance Emprunteur. Cette réduction cessera d'être appliquée à l'échéance anniversaire si le contrat Generali Assurance Emprunteur est résilié ou si un avenant sur le contrat Generali Habitation a pour conséquence que ce contrat n'entre plus dans les contrats éligibles mentionnés ci-dessus. La suppression de la réduction ne constitue pas une majoration de tarif au sens des dispositions générales du contrat. L'offre est valable jusqu'au 31/12/2026 dès la date de souscription du contrat Generali Habitation et non cumulable avec d'autres promotions.

Pour profiter de nos offres, n'hésitez pas à contacter votre intermédiaire d'assurance.

Indemnisation en cas de sinistre

En fonction de la nature et de l'importance de votre sinistre, **un ou plusieurs modes d'indemnisation** sont possibles soit :

- nous réglons directement l'artisan que nous avons identifié pour intervenir en réparation (dans ce cas vous n'avez aucuns frais à avancer) ;
- nous vous indemnisons à la suite des réparations effectuées sur la base des factures que vous nous présenterez.

Un accompagnement pour vous faciliter le quotidien

Generali vous propose un ensemble de services pratiques.



Espace client et application Mon Generali - Assurance disponibles 24 h/24 et 7 j/7 pour télécharger vos attestations, déclarer et suivre vos sinistres, consulter les détails de votre contrat, changer vos coordonnées bancaires, etc.



Prise en charge de la résiliation de votre contrat auprès de votre assureur pour les propriétaires comme pour les locataires.



Conseils de prévention à retrouver sur [generali.fr](https://www.generali.fr).

En savoir plus 

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE MIEUX PRÉPARÉ AUX ENJEUX CLIMATIQUES ?

Ensemble Face aux risques

Ce service vous permet de bénéficier en quelques clics pour un bien donné :

- d'un diagnostic personnalisé d'exposition aux risques naturels et technologiques ;
- de conseils de prévention adaptés pour faire face aux risques auxquels le bien est le plus exposé.

ENSEMBLE
FACE AUX
RISQUES

Generali Prévention Météo

Grâce à ce service gratuit d'alerte météorologique, en cas d'événement à risque dans la commune où vous êtes assuré :

- vous recevez une alerte par email ou par SMS ;
- vous suivez l'évolution de la situation et les consignes de sécurité ;
- vous êtes conseillé sur l'attitude à adopter pour vous protéger ainsi que vos proches et vos biens.



À la souscription du contrat Generali Habitation, communiquez vos coordonnées à votre intermédiaire d'assurance pour en bénéficier.



Pour profiter de notre offre, n'hésitez pas à contacter votre intermédiaire d'assurance !

VOTRE CONTACT

Dénomination sociale / Nom :
Adresse :
Tél : e-mail : N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Informations non contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI.

Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

